

# Syndicat des travailleuses et des travailleurs des Laurentides en santé et services sociaux-CSN

289, rue De Villemure, Saint-Jérôme (QC) J7Z 5J5

Courriel: secretariat@csn-lsss.ca

www.csn-lsss.ca

# Proposition pour le fonctionnement des premières élections

Considérant que les statuts et règlements seront adoptés sous peu;

Considérant que les statuts et règlements ne sont pas adaptés pour la tenue de la première

élection;

Considérant les courts délais pour mettre en place le syndicat.

## Il est proposé que la procédure d'élection soit modifiée ainsi:

L'ensemble des statuts et règlements seront appliqués lors des premières élections à l'exception de :

#### Membre en règle du syndicat

- Chaque travailleuse/travailleur a le droit de vote sans vérification de la signature de sa carte de membre. Par contre, elle/il doit s'identifier avec une carte officiellement reconnue;
- L'assemblée générale de fondation du syndicat procède à la nomination d'un président et secrétaire d'élection pour les élections au comité exécutif, au comité de surveillance et des équipes.

#### Comité exécutif et comité de surveillance

- Chaque candidat doit être membre en règle du syndicat;
- Les signataires d'appui de la mise en candidature doivent être membres en règle;
- Début des mises en candidature le 3 mai 2017;
- Fin de la période des mises en candidature le 12 mai 2017 à 12h00;
- Début de la période d'affichage des curriculums vitæ syndicaux 15 mai 2017;
- Fin de la période d'affichage des curriculums vitæ syndicaux le 19 mai 2017;
- Fin de la campagne le 28 mai 2017;
- Début des élections le 29 mai 2017;
- Fin des élections le 2 juin 2017;
- Installation des officiers le 2 juin 2017.

#### Représentants des équipes

- Chaque candidat doit être membre en règle du syndicat;
- Les signataires d'appui de la mise en candidature doivent être membres en règle;

- Début des mises en candidature le 6 juin 2017;
- Fin de la période des mises en candidatures le 9 juin 2017 à 12h00;
- Début de la période d'affichage des curriculums vitæ syndicaux le 12 juin 2017;
- Fin de la période d'affichage des curriculums vitæ syndicaux le 14 juin 2017;
- Fin de la campagne le 18 juin 2017;
- Début des élections le 19 juin 2017;
- Fin des élections le 26 juin 2017;
- Installation des officiers le 26 juin 2017.

### Règle concernant la campagne

- Seulement les personnes à la présidence et au secrétariat d'élection peuvent autoriser des publications sur les babillards syndicaux. Seuls les curriculums vitæ syndicaux sont autorisés à être affichés;
- Les curriculums vitæ syndicaux doivent accompagner le formulaire de mise en candidature;
- Les candidats qui désirent publier une capsule vidéo, de moins de 90 secondes, d'un poids maximum de 25 Mo, peuvent l'acheminer au secrétariat d'élection dans les 2 jours suivant la fin de la mise en candidature. La capsule sera publiée sur le Facebook du syndicat ainsi que sur le site web;
- La campagne de promotion doit s'effectuer sur le temps personnel du candidat. Aucune libération syndicale ne pourra être utilisée pour effectuer de la sollicitation politique.